

UN GÉNIE FRANÇAIS Marcelin Berthelot



C'est en Octobre prochain que sera célébré le centenaire de l'illustre savant.

Sous le haut patronage de M. le Président de la République, du Gouvernement et du Corps diplomatique, un Comité s'est constitué pour préparer la célébration de l'anniversaire de la naissance de Marcelin Berthelot, qui aura lieu en octobre 1927.

Ce Comité a pensé qu'au lieu d'élever un nouveau monument, il valait mieux faire une œuvre utile et éternelle, en mémoire de l'illustre savant, une « Maison de la Chimie ».

La première pierre de la « Maison de la Chimie » sera posée le 23 octobre prochain, jour du 100^e anniversaire du grand savant.

L'homme. Fils d'un médecin renommé, Marcelin Berthelot, qui devait devenir l'un des plus grands maîtres de la Chimie du XIX^e siècle, naquit à Paris, place de Grèze, le 25 octobre 1827.

Après avoir travaillé avec passion au Laboratoire d'Enseignement pratique de Chimie, il entra, en janvier 1851, comme préparateur au laboratoire du Collège de France. En 1854, il soutint avec succès sa thèse de docteur en sciences. En 1860 il était appelé à occuper la chaire de Chimie organique qui venait d'être créée.

Des escrocs ont volé des millions aux sinistrés. Depuis quelque temps les divers services des régions libérées étaient assaillis de demandes de renseignements, concernant les agissements de certains démarcheurs venus de Paris, pour acheter des créances aux sinistrés.

Un certain nombre de ces courtiers se sont livrés à un énorme trafic à des conditions usuraires, à des taux de commission variant de 15 à 40 p. 100.

Une information a été ouverte par le Parquet de la Seine, et confiée à M. Delalé, juge d'instruction.

Cinq perquisitions. M. Delalé, juge d'instruction, a ordonné cinq perquisitions dans les offices des rabatteurs M. Bonfils, commissaire de police à la Sûreté générale, accompagné de M. Léon Retail, a saisi un certain nombre de documents dans ces cabinets d'affaires.

Ses recherches sur les matières explosives le conduisirent à la découverte de la poudre sans fumée. Il étudia la formation des éthers. Ses découvertes eurent pour résultat de susciter des recherches trouvant une application quotidienne dans les réactions gazeuses des hauts-fourneaux et dans les préparations des grandes industries métallurgiques qu'elles ont permis de perfectionner.

Entre temps il publiait une histoire de la Chimie, traduisant et interprétant, grâce à sa profonde connaissance des langues anciennes, des papyrus grecs conservés aux bibliothèques de Venise, de Londres et de Paris.

Il publia et commenta les textes, jusque là inconnus et inintelligibles, des alchimistes égyptiens et arabes. Cet énorme travail, renfermé dans plus de six volumes, qui eut enfin à illustrer une vie d'étudiant, fut pour lui un simple dévouement.

A tous ces résultats dès maintenant acquis, il faut joindre encore les espérances de l'avenir, la fabrication artificielle des aliments au moyen des sèches matières extraites de l'eau et de l'air, synthèse grâce à laquelle l'homme s'affranchira d'une des plus lourdes entraves de sa destinée.

C'est cette existence de et fécond labour que se prépare à célébrer le monde scientifique.

Le centenaire de Berthelot sera celui d'un grand bienfaiteur de l'humanité.

L'horrible assassinat d'une vieille femme à Labuissière

Le coupable a quitté l'hôpital hier vendredi et a été écroué à la prison de Béthune.

Nous avons, à plusieurs reprises, donné de longs détails sur l'horrible assassinat dont fut victime Mme Veuve Mous, à Labuissière, qui fut presque décapitée par l'ami de sa fille, le Marocain Elhadj Ibrahim Abderrahman ben Ahmed qui ainsi que nous l'avons dit, après son affreux forfait, avait fait le simulacre de se suicider en se coupant légèrement la gorge avec le rasoir qui avait servi à tuer sa victime.

Le Marocain, qui avait été admis à l'Hôpital de Béthune, est maintenant presque guéri. M. le docteur Guéneau, médecin légiste et chirurgien en chef de l'hôpital, qui lui a renouvelé son pansement hier matin, a estimé que l'assassin pouvait désormais être remis à la disposition de la justice. Vers 15 h. hier après-midi, les gendarmes, munis du mandat de dépôt décerné par le Parquet, ont donc pris possession du meurtrier qui, ainsi qu'on le sait, a essayé de rejeter la responsabilité de son crime sur un européen et l'ont conduit directement à la prison, où il fut écroué dans la cellule occupée jadis par Abel Polet.

Ibrahim, l'assassin, sera vraisemblablement interrogé lundi par M. Delraux, juge d'instruction.

C'est demain que nous commencerons la publication de notre nouveau feuilleton LE CALVAIRE d'une AMOUREUSE par Guy de Téramond.

DEUX PHÉNOMÈNES

Un enfant colosse



Ce jeune colosse, que l'on voit à Paris, atteint un poids extraordinaire. Agé de 15 ans, il pèse déjà 330 livres, a 1 m. 95 de stature, à m. 50 de largeur d'épaules, 0 m. 65 de biiceps, à m. 90 de tour de cuisse et 0 m. 55 de tour de mollet.

L'Homme-grenouille



Cet homme, dont les extrémités des membres ressemblent aux pattes de grenouilles, a été découvert par le docteur Guéneau, médecin légiste et chirurgien en chef de l'hôpital de Béthune.

Un faux médecin Polonais "faisait" des fous à Noeux-les-Mines

Une perquisition à son domicile fit découvrir toutes sortes de drogues et des instruments de chirurgie.

Le quartier de la rue Gallé, à Noeux-les-Mines, fut jadis le théâtre d'une scène qui faillit tourner au tragique. Un individu, les yeux hagards, l'écum à la bouche, déambulait dans les rues en gesticulant et en menaçant toute personne qui tentait de l'approcher. L'homme fut reconnu pour être un nommé Alphonse Furman, 36 ans, sujet polonais, ouvrier d'usine, demeurant rue du Général-Gallé. Il venait d'être atteint subitement de folie. On se devait pas tarder à être renseigné sur son cas, ainsi qu'on le verra par la suite, avait une cause peu banale.

Un cas bizarre de folie subite. Craignant qu'il ne fasse un mauvais coup ou qu'il ne frappe les enfants, les habitants de la rue durent se barricader chez eux. Fou furieux, Furman continuait ses gesticulations et proférait ses menaces quand quatre de ses compatriotes, après avoir prévenu le gendarmier, parvinrent à s'en emparer et à le maîtriser; ce n'est pas sans peine qu'ils purent lui attacher les mains et les jambes, car le fou voulait les mordre. Réduit à l'impuissance, Alphonse Furman fut transporté à son domicile, pendant que les gendarmes arrivaient dans les lieux. Après avoir avisé l'autorité locale pour les dispositions nécessaires à l'internement du malheureux, les gendarmes enquêtèrent sur ce cas bizarre de folie subite. Ils apprirent peu après que Furman était devenu fou furieux après avoir absorbé une formidable dose d'une certaine mixture contre les maux de tête et d'estomac que lui avait délivrés un de ses compatriotes, un mineur nommé Antoine Furmaniak, 40 ans, domicilié 13, rue du Général-Curé, à Noeux-les-Mines, qui exerce clandestinement l'art de la médecine.

Chez le faux médecin. Les gendarmes se rendirent donc au domicile de ce dernier pour opérer une perquisition. A leur arrivée, ils constatèrent que le faux médecin était occupé à donner des consultations à d'autres personnes, des Polonais, venus de différentes communes de la région. A la vue des gendarmes, Furman fut très embarrassé et voulut fuir par son arrière-cuisine. Retenu, il dut assister à une perquisition, qui fit découvrir toute une quantité de fiocons et de paquets divers contenant des liquides et produits douteux. Un appareil de chirurgie fut également découvert. Le tout fut immédiatement saisi pour être déposé au greffe du tribunal comme pièces à conviction.

Furmaniak ne put faire autrement que d'avouer qu'aux heures de loisirs que lui laisse son travail au mine, il se livrait depuis longtemps déjà à l'art illégal de la médecine. L'appareil de chirurgie ne lui servait, a-t-il dit, qu'à arracher des dents. Il n'a pas voulu faire connaître les malades renfermés dans les fiocons et paquets saisis à son domicile. Ne faisant que de la médecine générale — pas moins — il guérissait les maladies de ses clients, qui devenaient de plus en plus nombreux, par des plantes. Furman était un de ses clients. Tous les devrout donc être au domicile du faux médecin devant être saisi.

Quant au malheureux Furman, on a dû le transporter d'urgence à la clinique d'Esquerres-Lille. Son état est très grave. Comme il a un domicile et est père d'une nombreuse famille, Furmaniak, le faux médecin, fut laissé en liberté, mais il n'eut sera pas moins traduit devant le tribunal correctionnel.

L'attentat mystérieux de Béthune

Dans notre journal publié le 3 courant, nous avons dit que M. Duflé, juge d'instruction, avait demandé le concours de la Brigade mobile pour rechercher le ou les auteurs de l'attentat commis chez le Percepteur M. Beury.

MM. Dependelle et Tassel, inspecteurs de la Brigade mobile, sont actuellement sur les lieux et poursuivent l'enquête. Ils ont fort peu de chances de trouver un auteur de ce banditisme, mais au contraire d'un acte de vengeance commis par un mineur de jour; le cordon Bickford ramassé était très couramment employé par cette catégorie d'ouvriers dans ses travaux de nuit.

C'est donc vers cette voie que vont les recherches des policiers.

LA CONDAMNATION DES MARCHANDS DE VIANDE AVARIÉE

MM. Foulon et Marchand, marchands associés à Fresles (Oise), ont été condamnés par le tribunal de Beauvais à 19 mois de prison et 2.000 francs d'amende pour avoir vendu de la viande avariée qu'ils expédiaient jusqu'à Paris.

Avant interjeté appel, l'affaire est venue devant la Cour d'Amiens, qui a confirmé les condamnations prononcées par le tribunal de Beauvais.

L'INTERET DES BONS DE LA D. N. SERAIT ABAISSÉ A 3 %

Le Comité financier de la Caisse autonome de gestion des bons de la Défense nationale a réuni sous la présidence de M. le sénateur Mijan.

Après examen de la situation, le Comité a exprimé l'avis que le taux de l'intérêt des bons de la Défense nationale a un an soit abaissé de 4 à 3 % à partir du 7 mai 1927.

LE PAIN A 2 FR. 20 A PARIS

La Commission départementale des farines, réunie hier matin à l'Hôtel de Ville de Paris, a fixé le cours officieux du quintal de farine panifiable à 236 francs au lieu de 234 fr., cours pratiqué la semaine dernière.

En cette conséquence de cette hausse, le prix du kilo de pain sera fixé à 2 fr. 20 au lieu de 2 fr. 15 à partir du 12 mai prochain, dans le département de la Seine.

LE TEMPS D'AUJOURD'HUI

Nuageux avec orages et cruges épars; vent du sud-est, de 4 à 5 m. Mâina température, minimum 10°.

Au Conseil général du Nord

Après discussion des vœux politiques, de la question du chômage et de plusieurs propositions d'intérêt général, la clôture fut prononcée.

En vue de terminer la session, le Conseil a mis hier les boucliers doubles et a tenu deux séances.

Entre autres résolutions, il a réclamé le vote par le Sénat d'un avis favorable aux assurances sociales et la relance au scrutin d'arrondissement pour les prochaines élections législatives.

Il a adopté une motion demandant que la répartition des sièges sénatoriaux par départements soit faite proportionnellement à leur population, mais il s'est prononcé contre le même procédé pour l'attribution des sièges de députés dans le Nord.

Unanimité, l'Assemblée a voté un crédit supplémentaire de 400.000 francs pour secours aux chômeurs.

Après le vote du budget, la clôture de la session fut prononcée. Une session extraordinaire fut décidée pour la fin de juin, afin de discuter la réforme de l'Assistance médicale gratuite.

Les Assurances sociales devant le Sénat

Au début de la séance d'hier matin, présidée par M. POULIÉ, le rapporteur du cinquième bureau M. RICHÉ donna un avis favorable au vœu du groupe socialiste demandant que le Sénat vote, avant les élections législatives, le projet de loi sur les Assurances Sociales, dont il est saisi, depuis longtemps.

M. LEBAS justifie son vœu. Nous regrettons dit-il, en substance, que les Commissions compétentes du Sénat, en accord avec le Gouvernement et étant surtout aux suggestions du Ministre des Assurances Sociales, afin d'exonérer l'Etat de toute charge nouvelle.

M. MAHIEU. — J'accepte le vœu, mais je demande qu'on n'accuse pas la Sénat de mauvaise volonté.

Mis aux voix, le vœu des socialistes est voté à l'unanimité.

L'élection des Sénateurs

M. COUTEAUX a déposé le vœu suivant, signé par tous les conseillers socialistes: « Le Conseil Général, sans vouloir engager au sein de l'Assemblée départementale un large débat relatif au Sénat, à son existence et à son action, reconnaît cependant la nécessité immédiate d'apporter au mode d'élection des sénateurs, en attendant une plus profonde réforme, une modification basée sur l'équité et la tradition démocratique la plus élémentaire. Emet le vœu que les députés amatoriens soient désignés dans les départements par les conseils municipaux à raison de un député par 500 habitants au moins, de nationalité française; que le nombre de sénateurs, par département, soit proportionnel aux délégués sénatoriaux ainsi désignés, sans toutefois que le nombre des sénateurs ne soit inférieur à celui des députés ».

M. DUMESNAY, au nom du cinquième bureau, rapporte ce vœu avec avis favorable.

M. MAHIEU présente un amendement ainsi conçu et signé de tous les membres de la Fédération républicaine: « Les Conseillers généraux désignés demandent, attendu que le nombre total des Sénateurs reste le même pour toute la France, que leur répartition par départements soit, faite proportionnellement à leur population. »

Après une discussion à laquelle prennent part MM. COUTEAUX, MAHIEU, LEBAS l'amendement est adopté à l'unanimité. Le vœu socialiste est repoussé par 32 voix contre 18. M. MERCIER réclame la révision de la constitution de 1875.

DES PASSAGERS PEU ORDINAIRES

L'EMBARQUEMENT DE 41 LOCOMOTIVES POUR UN LONG VOYAGE EN MER

"Minmin" d'Hellemmes compte à 94 ans : 61 descendants



Mme Veuve VANLIERDE-ENGELBERT qu'on appelle « Minmin » à Hellemmes

Hellemmes-lez-Lille, la ruche du Nord, compte, parmi ses 13.000 habitants, une nonagénaire, Mme veuve Vanlierde, née Adèle Englebert, le 14 août 1833, à Ghislenghien, en Belgique.

Mme veuve Vanlierde, appelée familièrement « Minmin » est encore alerte malgré son âge. Avec sa fille et son gendre, M. et Mme Baillieu, dans une simple et coquette maison de la rue Vanderstraeten, à Hellemmes, Mme Vanlierde vaque encore ses occupations du ménage. Sa manie — car elle a une manie — c'est d'aimer l'antiquaire des cuivres et de triper à l'eau.

Mme Vanlierde, dont nous donnons ci-dessus la photographie, a eu treize enfants dont deux sont encore vivants, des petits-enfants, des arrière-petits-enfants, des arrière-arrière-petits-enfants.

C'est par et belle famille formée au total le chiffre imposant de soixante-et-un membres.

Nous présentons à la bonne « Minmin » nos félicitations et formons pour elle nos meilleurs vœux de bonheur et de longue vie.

Ce que dit M. Bossou qui poignarda à Paris un dentiste de Lens

Devant le juge, le mari meurtrier a exposé sa triste vie conjugale.

M. Alpbardéry, juge d'instruction, a, en présence de M^{me} Campinchi et Guyonnet, interrogé M. Louis Bossou, industriel, à Bruay, accusé d'avoir blessé M. Zoulotte, dentiste à Lens, trouvé en compagnie de sa femme.

M. Bossou, dont, comme lieutenant au 15^e chasseurs, la bravoure est restée légendaire, a fait au juge un récit émouvant, interrompé de sanglots. Il a raconté ses souffrances depuis son mariage, en 1921, exposant comment il a perdu, peu à peu, des assistées de M. Zoulotte auprès de sa femme.

Le 5 juillet 1926, dit-il, alors que toute la famille de M. Zoulotte était réunie dans sa villa, ayant été pour affaire à Bruay, le jour, le 15 août, à 10 heures, ma femme partant en cabriolet avec Zoulotte.

Je la cherche ensuite partout. Enfin, je la vois à un hôtel, je frappe à la porte. Pas de réponse. Je cris : Ouvrez, ouvrez l'enferme la porte ! Cette fois on ouvre et je la vois en pyjama.

Et après avoir sangloté, M. Bossou continue: « Je la vois les doigts dans les yeux. J'ai pensé à mon enfant. Je me suis enfui, de peur de faire un malheur.

Le lendemain, revenant à la maison, je trouvais ma femme et mon enfant en pleurs. Ma femme était partie, laissant pour son père une lettre disant : « Je quitte mon mari que je n'ai jamais aimé. Prends soin de l'enfant. »

Elle revenait, demandait pardon mais... repartait.

Après un nouveau silence, M. Bossou expose, alors, sa vie lamentable. Il voulait divorcer; sur les instances des familles, il y renonça. Il voulait se battre en duel, M. Zoulotte refusa. Sa femme était bien revenue en demandant pardon, mais, à chaque instant, elle partait, pour un, deux ou trois jours, sous prétexte d'aller faire des achats, — le ne restait qu'à la condition que je sois libre et que je ne me donne pas une lettre de toi. Prends soin de l'enfant. »

Cependant, un jour, il trouve dans son sac à main un billet disant : « Cher petit, je te quitte le cœur gros, je pense te voir demain. »

Alors, il s'adresse à une agence de Bruxelles. Le 25 avril, elle annonce qu'elle part à Paris faire des achats. Je prévins l'agence. Le train arrivait à Paris à 4 h. 30. A 5 heures, l'agence m'envoya ce télégramme : « Madame a rencontré T... à la gare du Nord, descendu à Terminus ». Je courus. La défective me raconta sa situation. Ils n'étaient plus au Terminus, mais dans un hôtel, cité Bergère. Je m'y rendis mais sans prendre mon revolver, de peur de faire un scandale.

Nous arrivons. Le défective fait semblant de glisser un papier sous la porte, et crié : « C'est un télégramme ». On ouvre. C'est tout. Je jette dessus et tape comme un fou !

Et, en proie à une profonde émotion, l'inculpé s'arrête. Au cours du procès, l'interrogatoire, le juge fera préciser la scène du drame.

EN DEUXIEME PAGE. — A la Cour d'Assises du Nord : Une bigame condamnée à 2 ans de prison.

Colombophilie : Huez en 4^e page, est tête de la « Journée Sportive », la chronique de notre collaborateur spécialiste DEBUTS.